



Concertation publique autour du projet de réaménagement de la place de Concorde

Atelier #1 • Patrimoine

Compte-rendu

L'atelier se déroule le mercredi 24 avril 2024, de 19h à 21h en visioconférence.

35 participant-es sont connecté-s à la réunion en visioconférence.

Le présent compte-rendu est établi par l'agence d'urbanistes Ville Ouverte, en charge de la concertation.

Organisateur·ices et animateur·ices

Élu de la Ville de Paris :

André TILLOY, Adjoint au Maire du 8e arrondissement de Paris

Services techniques de la Ville de Paris :

Thierry BALEREAU, Sous-Directeur Patrimoine et Histoire (Direction des Affaires Culturelles)

Laurent FAVROLE, Département d'Histoire de l'Architecture & d'Archéologie de la ville de Paris (Direction des Affaires Culturelles)

Eva FEUILLARD, Chargée de Mission Grands Projets (Secrétariat Général)

Amélie FARCETTE, Cheffe de division, Service Aménagements et Grands Projets (Direction de la Voirie et des Déplacements)

Agence Ville Ouverte, assistance à maîtrise d'ouvrage pour la concertation :

Pierre-Antoine TIERCELIN, Directeur d'études, co-fondateur de l'agence

Objectifs de l'atelier :

Expliquer les enjeux du réaménagement de la place de la Concorde, au regard de son l'histoire.

Faire émerger une mise en récit collective avec les participant·es, sur les enjeux patrimoniaux de la place et leur intégration dans le projet.

0- Lancement de la visioconférence et accueil des participants (15 min)

Pierre-Antoine Tiercelin, (Ville Ouverte), accueille les participants à cet atelier et rappelle le fonctionnement de la visioconférence :

- Les remarques et questions posées à l'écrit pendant ou après la présentation seront relayées pour être traitées lors du temps de questions-réponses.
- L'ensemble des interventions, orales comme écrites, et les réponses qui leur seront apportées, seront versés au compte-rendu de cet atelier et au bilan de la concertation sur le projet de réaménagement de la Place de la Concorde.

André TILLOY, Adjoint au Maire du 8e arrondissement de Paris chargé des questions relatives à la démocratie participative et à la vie associative, souhaite la bienvenue aux participants à l'atelier et remercie l'équipe en charge du projet.

1- Introduction et rappel des objectifs du projet de réaménagement

Eva FEUILLARD (Secrétariat Général) rappelle les objectifs du réaménagement, arrêtés dans la délibération de lancement du projet de réaménagement de la place, votée au Conseil de Paris au mois de février 2024

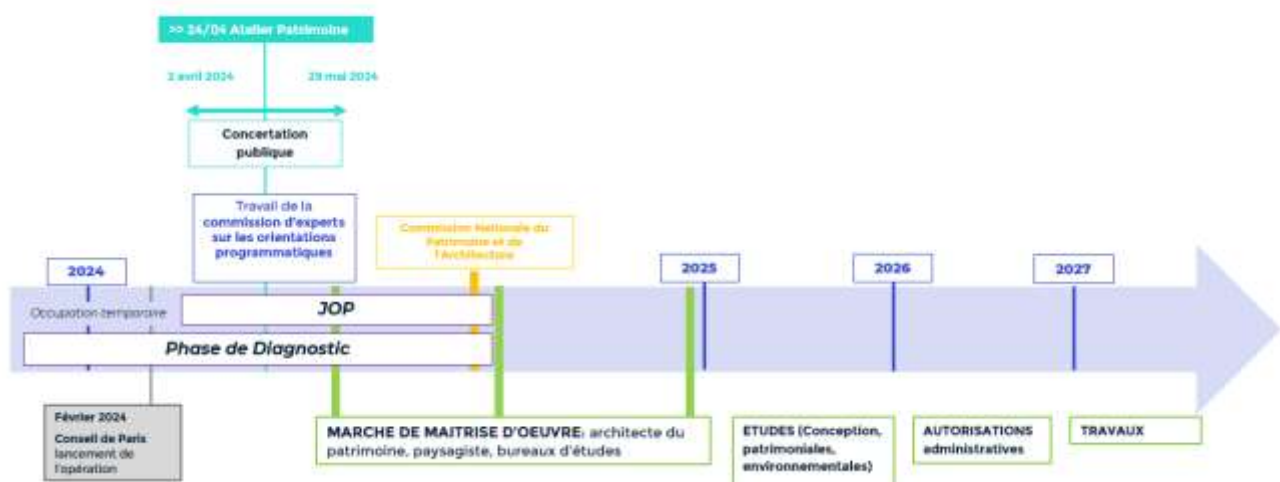
- **Pacifier et apaiser** la plus grande place parisienne, en facilitant sa traversée et privilégiant les mobilités actives
- **Lutter contre l'îlot de chaleur**, rafraichir la place et favoriser les continuités écologiques
- **Renouer avec le patrimoine végétal, l'histoire** de la place et ses perspectives emblématiques
- Préserver la vocation **d'espace de rassemblement** de la Concorde
- **Offrir une nouvelle expérience** et de nouveaux usages

Ce projet porte une ambition large en matière de concertation. En parallèle de la concertation auprès de la population, la Ville a instauré une commission d'experts chargée de participer à la rédaction du cahier des charges du concours de maîtrise d'œuvre. L'objectif est de croiser les expertises, habitantes et savantes, afin de définir au mieux les invariants, les marges de manœuvre et les attendus du projet.

Concernant le sujet du jour, le projet concerne une place historique qui fait d'ores et déjà l'objet de nombreuses protections au titre de l'architecture et du patrimoine et dont le programme sera soumis à l'avis de plusieurs instances parmi lesquelles la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA). Aussi, la Ville travaillera en contact étroit avec le Ministère de la Culture et la DRAC.

Le calendrier du projet (voir ci-dessous) s'étire jusqu'en 2027, date prévisionnelle de début des travaux, en alternant plusieurs phases : phase de concertation, de sélection du maître d'œuvre, d'études, d'autorisation administrative, de travaux.

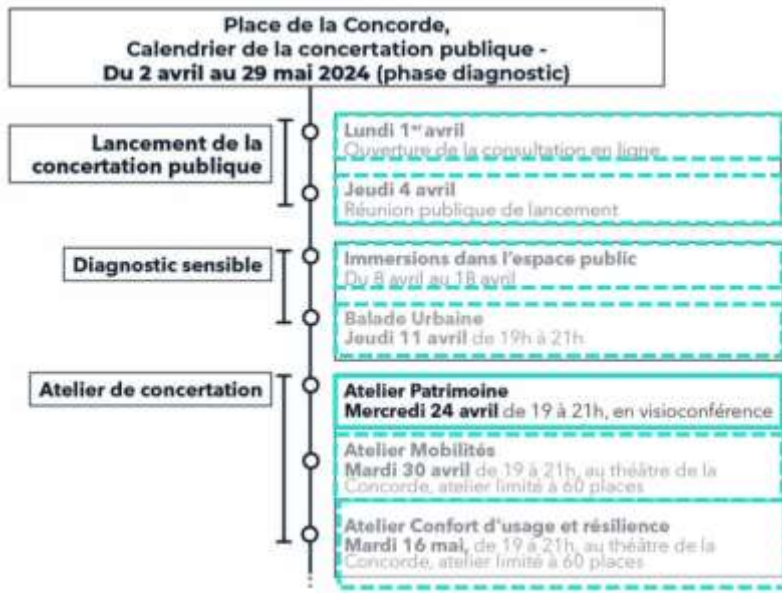
Calendrier



Pierre-Antoine Tiercelin, Directeur d'études chez Ville Ouverte, rappelle les modalités de concertation du public sur le projet. La concertation publique est organisée du 2 avril au 29 mai 2024. Elle prend plusieurs formes :

- Un registre en ligne accessible depuis le site decider.paris.fr
- Une réunion publique de lancement qui a eu lieu le 04/04
- Une marche exploratoire sur site, le jeudi 11/04
- Trois ateliers thématiques :
 1. Patrimoine, en visioconférence le 24/04
 2. Mobilités, au théâtre de la Concorde le 30/04
 3. Usages et résilience, au théâtre de la Concorde le 16/05

Des temps d'immersion sur le site de la place sont également menés par Ville Ouverte pour aller à la rencontre des Parisien-nes. Ces temps ont pour but de rétablir les « biais de participation » et de toucher une variété d'usagers et usagères.



Comment puis-je contribuer à la concertation publique ?

REGISTRE EN LIGNE

Du 2 avril 8h30 au 29 mai 17h30
Participez et donnez votre avis
sur decider.paris.fr

ATELIERS

Sur inscription : concorde@ville-ouverte.com ou via decider.paris.fr

2- Approfondissement des enjeux patrimoniaux de la place (40 min)

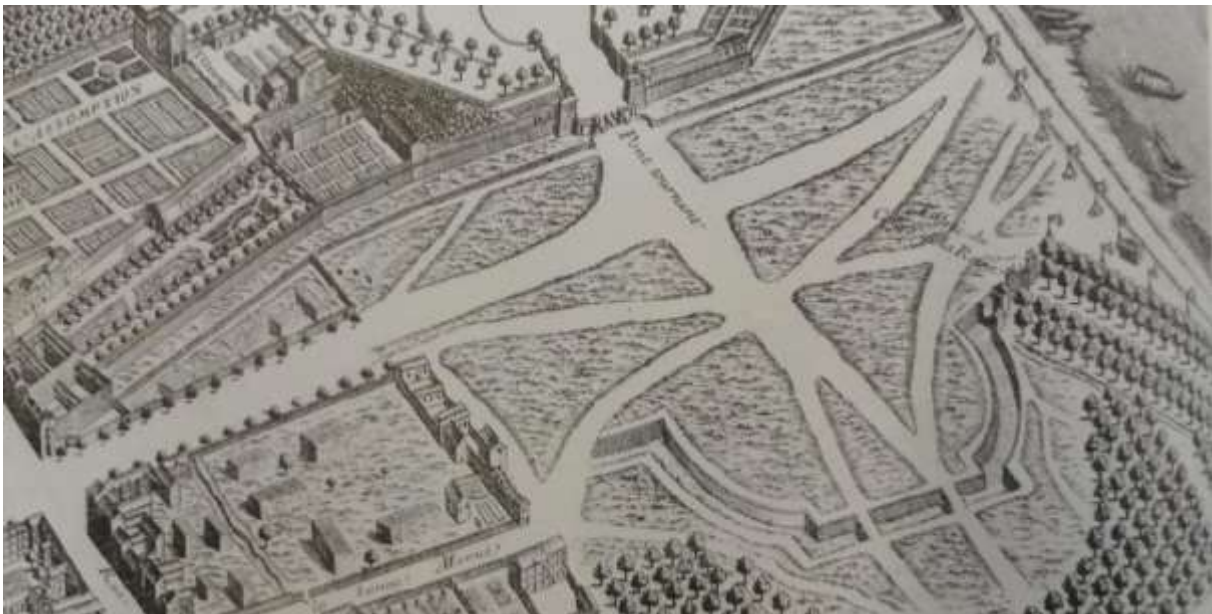
Présentation par Laurent Favrole et Thierry Balereau, Ville de Paris, Direction des affaires culturelles (DAC), Département d'Histoire de l'Architecture & de l'Archéologie de la Ville de Paris (DHAAP).

La DAC a procédé à une étude historique et patrimoniale dans la perspective de retracer l'histoire de cette place très particulière.

1. Genèse du projet :

Avant que le site n'accueille la Place de la Concorde, il était situé en limite de Paris, à l'extrémité de « l'enceinte des fossés jaunes » : première enceinte bastionnée en rive droite et conçue pour résister aux nouvelles artilleries. Un plan de 1740 atteste de la présence d'un bastion, de fossés et de fortifications (glacis inconstructible).

Au début du règne de Louis XV, la Ville de Paris souhaite aménager une place royale. L'emplacement actuel est retenu pour des raisons pratiques : c'est un terrain royal dont la Couronne est propriétaire, site d'interface permettant de relier le palais des Tuileries, le Faubourg Saint-Honoré et les Champs-Élysées. Ce site permet en outre de relier l'est et l'ouest de la capitale, et bientôt la rive droite à la rive gauche.



Plan Turgot, 1739

2. Plan Gabriel

Missionné par le roi, l'architecte Gabriel retient plusieurs éléments de projet :

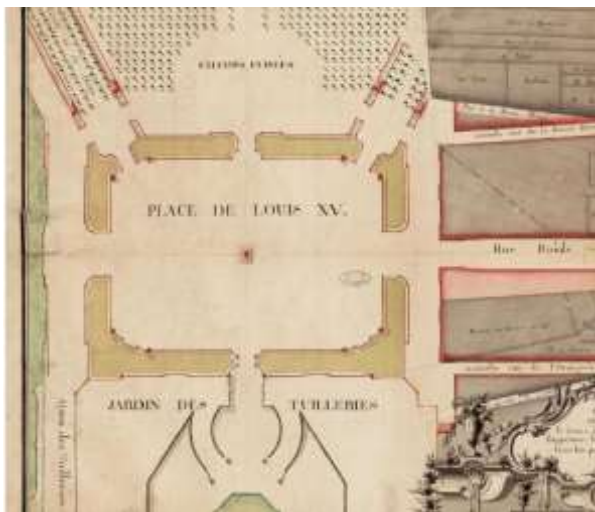
- ne pas construire, notamment côté Tuileries, Seine et Champs-Élysées, pour conserver les perspectives (grand paysage) : une première à Paris où les places historiques sont insérées dans un quartier et cerclées de bâtiments,

- se laisser la possibilité de construire côté Faubourg Saint Honoré au nord,
- concevoir une vaste place encadrée par des fossés secs avec pour idée de contrôler les circulations sur la place sans boucher la vue,
- placer la statue royale de Louis XV au centre, encadrée par deux pavillons

Aux abords de la place, des fossés secs sont plantés ces fossés-promenades sont accessibles par les guérites qui cachent des escaliers.

Au sol, 8 pelouses ou parterres engazonnés sont encadrés par des parties pavées sur la partie qui vient des Champs-Élysées et des allées sablées sur le reste de la place.

L'architecture des façades adopte enfin un style de palais néoclassique.



J.A. GABRIEL, projet définitif, 1756



Vue de la place achevée : fossés, trottoirs périphériques, sol en terre, 1763

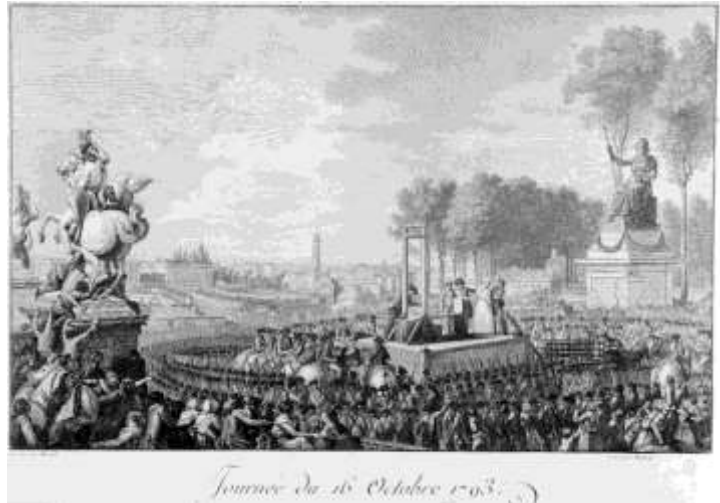
3. La Révolution et le début du 19^e siècle

La Révolution est une période de grandes effusions politiques parfois tragiques, mais peu de modifications sont apportées en termes d'aménagement urbain de la place :

- La place est le lieu de la moitié au moins des exécutions pendant la Terreur,
- La statue royale est alors déboulonnée et remplacée par une statue allégorique de la Liberté ;
- De nombreuses fêtes révolutionnaires y prennent place, ces événements sont commandés et organisés.



Plaque commémorative de la

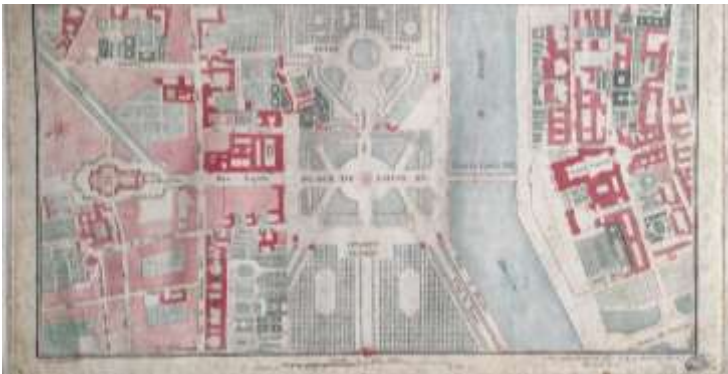


Exécution de Marie Antoinette le 16 octobre 1793

Bien National pendant la Révolution, la Place est ensuite restituée à la Ville de Paris avec la condition que cette dernière procède à des travaux d'embellissement.

La grande réalisation de l'époque révolutionnaire est le pont Louis XVI (actuel pont de la Concorde) qui permet de terminer le dessin urbain et la liaison nord-sud.

Autour des 8 parterres engazonnés sont constitués des trottoirs en pierre relativement étroits et, pour le reste, des cheminements en terre battue.



Le Sage, Plan du pont de Louis XVI, v. 1787



Pierre Courvoisier, Vue panoramique sur Paris prise de la place de la Concorde en direction du palais des Tuileries, v. 1830

4. Le grand réaménagement par Hittorf – état Hittorf I

Le grand réaménagement porté par la Ville de Paris sous la conduite de l'architecte Jacques Ignace Hittorff se traduit sous la forme de 2 projets successifs. Le règlement du concours d'architecture suppose le respect de plusieurs invariants :

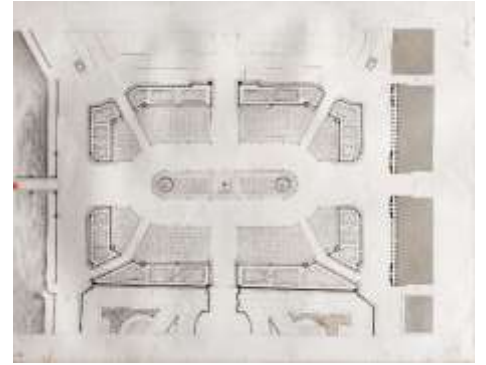
- Pas de construction autour de la place. On conserve les arbres, les perspectives et les ouvertures vers les Tuileries, les Champs-Élysées et la Seine (bien qu'on ne la perçoit pas en elle-même), et la rive gauche.

- Conservation des fossés et des guérites d'accès.
- Souhait d'aménager 4 fontaines (2 seront réalisées). On envisage dès cette époque l'érection d'un obélisque central.

Le premier projet de Hittorf respecte ces principes. Les 8 parterres engazonnés sont remplacés par des trottoirs en enrobé, différenciés des circulations qui sont pavées : c'est la première fois que la Place est entièrement minérale (hormis les fossés plantés). L'obélisque est érigé en 1836. Les 2 fontaines et les colonnes rostrales sont installées en 1840.



Vue perspective du projet modifié n°II, Jacques-Ignace Hittorf, 1834



Projet publié dans les « Monuments publics », 1840

5. Les modifications apportées sous Napoléon III – état Hittorf II

Les fossés ne sont plus valorisés. Ils compliquent la circulation, induisent des accidents (liés à des chutes) : l'idée de leur comblement progresse. Napoléon III commande à Hittorf un 2^e projet intégrant le comblement des fossés. Le projet est réalisé en 1853.

À la suite du comblement des fossés, l'aspect « insulaire » que revêtait la place disparaît pour laisser place à un site « plat », ouvert et de plain-pied. Le dallage et le pavage (d'abord en bois, puis en granit, enfin en pierre) sont réalisés par étapes depuis la fin du 19^e siècle jusqu'au milieu du 20^e siècle.



Place de la Concorde vue depuis les Tuileries, 1843



6. Les transformations et usages au 20^e siècle

L'adaptation de la place à la voiture et les différents chantiers de l'époque (métro, réseaux, parkings) induisent des reconfigurations fréquentes de l'état des sols.

La place reste un haut lieu de l'histoire politique tout au long du 20^e siècle : défilé à l'armistice de la 1^{re} GM, manifestation antiparlementaire du 6 février 1934, célébration de la Libération en 1945, manifestations de Mai 68, etc.



Ligne 8 du métro parisien, 1908



Parc de stationnement, angle nord-ouest, 1971

7. La place aujourd'hui

Plusieurs travaux de restauration ont été conduits par la Ville ces dernières années : rénovation de la fonte de fer, polychromie et dorure des colonnes et des fontaines, restauration des candélabres, restauration des pierres desquamées des statues de 2 guérites.

Les pavages sont abîmés par l'intense fréquentation de la place et on constate plus largement un désajustement entre l'état minéral et motorisé de la plus grande place parisienne et les enjeux climatiques notamment.



Fontaines en cours de rénovation, été 2023



Fontaines rénovées, 2023

3- Temps d'échanges (55 min)

Le compte-rendu restitue les interventions **par thématique.**

Thématique « Histoire de la place et dimension patrimoniale »

Question : comment ont été comblés les fossés secs issus de l'état Gabriel ?

Réponse de Laurent FAVROLE, DHAAP, Ville de Paris

Nous n'avons pas cette information, mais elle doit être consignée aux archives, notamment dans le rapport de fouille réalisé dans les années 1970 lors du chantier de creusement du parking souterrain au nord-ouest de la place. Il s'agissait probablement d'un remblaiement relativement ordinaire.

Question : Il y aurait-il un intérêt à relancer une campagne de fouille archéologique aujourd'hui sur la place ?

Réponse de Thierry BALEREAU, DAC, Ville de Paris

Des fouilles vont être prescrites par la DRAC. Tout affouillement sera soumis à fouille archéologique avec pour objectif notamment de retrouver la trace des fossés (en partie). La place est soumise à des prescriptions de fouilles systématiques côté Tuileries. La zone de sensibilité archéologique est située dans Paris Centre (Concorde est en limite, mais n'y est pas incluse) et de part et d'autre de la Seine. La DRAC réfléchit à des fouilles, si besoin est, d'affouillements approfondis.

Question : Comment expliquez-vous « l'état de déshérence » dans lequel s'est trouvée la place ces dernières années ?

Réponse de Thierry BALEREAU, DHAAP, Ville de Paris

La place est intensément fréquentée et circulée, ce qui peut expliquer un besoin d'entretien de rénovation plus fréquent que sur d'autres places parisiennes. De plus, les interventions et les travaux de restauration programmés peuvent prendre du temps à être mis en œuvre. Cela dit, plusieurs restaurations récentes ont permis de redonner toute leur qualité à la majorité des éléments patrimoniaux de la place.

Question : Est-il envisageable de compléter le tour de la place avec davantage de décorations dans le même style que les statues présentes aujourd'hui, pour augmenter le caractère grandiose de la place ?

Réponse de Thierry BALEREAU, DHAAP, Ville de Paris

Parmi les éléments qui comptent comme des invariants du projet figurent : l'état de référence Gabriel (18^e siècle) et les états Hittorf I et II (19^e siècle). L'objectif à ce jour n'est pas de venir ajouter de la statuaire ni de réaliser un 3^e projet d'embellissement.

Question : Y a-t-il un risque de modernisation esthétique de la place ?

Réponse de Thierry BALEREAU, DHAAP, Ville de Paris

La réflexion est menée avec le concours du service des monuments historiques, de la DRAC et de la commission d'experts qui vont nous permettre de bien distinguer les invariants historiques et les éléments qualifiés comme « immuables », de ceux qui peuvent évoluer et faire l'objet de modifications. Le cahier des charges tiendra par ailleurs compte des périmètres de protection de la Place. Il n'y a donc pas de risque de « modernisation esthétique ».

Réponse de Eva FEUILLARD, Chargée de mission Grands Projets, SG, Ville de Paris

Une demande d'autorisation administrative du projet sera déposée auprès de ces organismes qui sont chargés de veiller à la préservation du patrimoine de la Place.

Question : Comment l'avis de l'ABF sera-t-il considéré ?

Réponse de Thierry BALEREAU, DAC Ville de Paris

Les avis de la DRAC et notamment de la CRMH, de la préfecture de Région et des différents spécialistes seront rendus sous la forme de documents rédigés mis à la connaissance de l'équipe en charge du projet. Le projet passera en commission nationale composée d'experts qui rendront des avis sur le programme de l'opération et le projet. C'est un projet itératif qui sera conduit en co-élaboration avec tous les experts du patrimoine qui sont associés à la réflexion et à la prise de décision.

Remarque : Au 19^e siècle, les fossés avaient aussi été comblés à cause des problèmes de sécurité (chutes). S'ils devaient retrouver leur profondeur originelle, la compatibilité avec l'évènementiel pourrait poser problème.

Réponse de Thierry BALEREAU, DAC, Ville de Paris

Le marquage des fossés est pourrait être imaginé sous la forme d'un léger décaissement au regard des nombreux réseaux existants (métro, etc), la sécurité sera bien sûr à analyser finement par la futur équipe de maîtrise d'oeuvre

Remarque : La priorité d'un tel projet est la restauration et l'entretien du patrimoine existant.

Réponse de Pierre-Antoine TIERCELIN, Directeur d'études, agence Ville Ouverte

Nous prenons bonne note de votre remarque.

Question : Pourquoi ne pas mentionner qu'il y avait des activités de prostitution dans les fossés avant leur comblement ?

Réponse de Thierry BALEREAU, DHAAP, Ville de Paris

Ces activités ont en effet pris place pendant la période révolutionnaire qui a marqué un état de transition mais elles ne sauraient être généralisée. La mémoire des fossés est davantage celle d'un espace de promenade.

Thématique « Végétalisation de la place et préservation du patrimoine »

Remarque : Vous avez évoqué qu'il n'y avait pas d'arbres de haute tige plantés dans les anciens fossés afin d'éviter qu'ils ne bloquent les perspectives. Toutefois on remarque que les arbres ont quand même poussé naturellement.

Réponse de Thierry BALEREAU, DHAAP, Ville de Paris

Effectivement l'architecte Gabriel ne voulait pas d'arbres de haute tige dans les fossés pour conserver les perspectives depuis et sur la place ainsi que son aspect de « place promenade ». Pendant la période révolutionnaire, les fossés ont été en partie mis à disposition pour du jardinage. une mise en culture de type potagers sans doute. Cependant ce moment historique montre un état temporaire et de transition. Les arbres ont pu poursuivre leur développement pendant cette période qui a précédé le plan d'embellissement et surtout après une période d'abandon.

Question : Est-ce possible d'aller vers un réaménagement plus vert ? À quel point cet objectif reste compatible avec les enjeux de préservation du patrimoine ? Comment trouver un équilibre entre végétal et patrimoine ?

Réponse de Eva FEUILLARD, Chargée de mission Grands Projets, SG, Ville de Paris

Vous touchez à l'un des enjeux principaux de réaménagement de cette place. la commission d'experts travaille en ce moment même à cette question en parallèle de cette concertation. Il s'agira de trouver le bon équilibre et la bonne conciliation entre les enjeux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation du patrimoine de la place.

Question : Qui sont les experts du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) qui ont été consultés et sont membres de la commission d'experts sur le projet ? Ont-ils une légitimité ?

Réponse de Eva FEUILLARD, Chargée de mission Grands Projets, SG, Ville de Paris

François Gémene, Jean Jouzel et Julia Hidalgo sont les des experts des enjeux climatiques au sein de la commission. Leur légitimité repose sur leur expertise et leur capacité à intégrer les enjeux de lutte face au réchauffement climatique dans la réflexion sur le projet. Leur contribution au cahier des charges visera à activer les leviers pour aménager une place plus résiliente et confortable au regard des évolutions du climat.

Question : Devant la place de la Bourse à Bordeaux, il y a un superbe miroir d'eau qui permet aussi de conserver cet espace comme lieu de rassemblement. Comment concilier la fonction de lieu de rassemblement populaire avec la présence d'une couverture végétale pour réduire l'îlot de chaleur ? Peut-on imaginer des alignements d'arbres comme ceux ajoutés le long de la perspective centrale du jardin des Tuileries ?

Réponse de Laurent FAVROLE, DHAAP, Ville de Paris

Si cette liberté de planter est laissée, elle sera limitée et encadrée. À Bordeaux il y a une scénographie urbaine différente qui ne va pas dans le sens d'une rupture entre la place et son fleuve comme c'est le cas ici à Concorde.

Question : Le sous-sol de la place est très encombré : quelles implications pour la capacité de planter et de végétaliser le site ?

Réponse de Eva FEUILLARD, Chargée de mission Grands Projets, SG, Ville de Paris

On est capable de végétaliser des espaces qui ne sont pas de la pleine terre. Cependant vous avez raison, la place possède un sous-sol relativement encombré.

Question : Pourra-t-on envisager de planter de grands arbres là où le sous-sol le permet ?

Réponse de Laurent FAVROLE, DHAAP, Ville de Paris

Un des invariants forts du projet consistera certainement dans le fait de conserver les vues et perspectives de cette place classée. C'est un principe peu compatible

avec la plantation d'arbres de haute tige. D'autres formes de végétalisation seront certainement à imaginer et/ou justifier le cas échéant v

Thématique « Événements et vocation de rassemblement de la place »

Remarque : Si de l'espace est gagné sur la circulation, il ne faudrait pas que ce soit au bénéfice de tentes et autres installations qui gâchent la perspective.

Réponse de Eva FEUILLARD, Chargée de mission Grands Projets, SG, Ville de Paris

La place devra pouvoir accueillir de grands événements, elle est notamment utilisée par le Ministère des Armées pour 14 juillet. Pour le reste, l'objectif est que la place puisse convenir au plus grand nombre. Il faudra entendre tous les avis sur la question de l'évènementiel, mais il demeure que le caractère de rassemblement de la place a toujours été au cœur de son histoire et devra pouvoir le rester.

Question : En tant qu'habitant de la rue Royale, je confirme que les réflexions sur l'îlot de chaleur que constitue la place sont pertinentes. En revanche, les événements posent réellement question. Depuis 2 ans les riverains voient leur qualité de vie se dégrader (contrôle d'identité pour accéder à son domicile, difficulté à circuler etc...) Le programme à venir se veut-il dans la continuité de ce que nous vivons depuis la Coupe du monde de rugby 2023 ? Tous les habitants de mon immeuble sont très soucieux...

Réponse de Eva FEUILLARD, Chargée de mission Grands Projets, SG, Ville de Paris

Nous prenons bonne note de votre remarque. Elle rejoint la réflexion sur la place à accorder à l'évènementiel et à l'enjeu de préserver l'apaisement du quartier pour les riverains.

Remarque : L'évènementiel n'a pas sa place sur la place hormis les événements nationaux comme le défilé du 14 juillet. 182 jours d'occupation événementielle n'est pas normal.

Réponse de Laurent FAVROLE, DHAAP, Ville de Paris

Au 20^e siècle ce sont plutôt des événements spontanés qui se déroulent sur la place. Puis, à la suite du 1^{er} mai 1970, plusieurs rassemblements se font à l'appel d'organisations. Aujourd'hui ce sont des événements orchestrés: défilés ou manifestations organisées.

Réponse de Pierre-Antoine TIERCELIN, Directeur d'études, agence Ville Ouverte

C'est un sujet soumis à la concertation. Nous vous invitons à participer à l'atelier du 16 mai prochain sur le confort d'usage qui aura pour objet ce sujet en particulier.

Remarque : La destination événementielle pose de vrais problèmes pour nous riverains. La boutique en bas de mon immeuble a dû fermer à cause des différents événements et des blocages... Nous craignons que la place de la Concorde ne devienne une nouvelle place de la République. Ce que nous vivons depuis deux ans n'est pas voulu par les gens qui habitent sur place. Nous sommes concernés par la végétalisation qui est bienvenue, mais les rassemblements et l'événementiel lié à la place sont un enfer pour les riverains.

Réponse de Pierre-Antoine TIERCELIN, Directeur d'études, agence Ville Ouverte

Nous en prenons bonne note. Nous vous invitons à participer à l'atelier du 16 mai prochain sur le confort d'usage qui aura pour objet ce sujet en particulier.

Question : Un souvenir historique avec lequel nous n'avons pas envie de renouer est le drame de la rue Royale : les 138 morts suite à une presse lors des festivités lors des fêtes pour le mariage de Louis XV et Marie Antoinette. Au-delà du clin d'œil historique humoristique, les gens du quartier sont vraiment soucieux. Serons-nous écoutés ? Comment pouvons-nous être rassurés sur la partie événementielle des projets ?

Réponse de Pierre-Antoine TIERCELIN, Directeur d'études, agence Ville Ouverte

Le projet n'a pas pour but d'augmenter la capacité événementielle de la place.

Remarque : Je reste attaché à l'histoire politique de la place et je ne souhaite pas qu'au nom du patrimoine, on interdise tous les événements (politiques ou non). Il ne faut pas que ce réaménagement soit un accélérateur de la gentrification (déjà énorme dans ce quartier)

Réponse de Pierre-Antoine TIERCELIN, Directeur d'études, agence Ville Ouverte

Si le projet n'a pas pour but d'augmenter la capacité événementielle de la place, il n'a pas vocation à l'interdire pour autant en effet. (*pour rappel : les occupations de la Place sont également placées sous l'autorité de la Préfecture de Police de Paris*).

Thématique « Évolution des mobilités et préservation du patrimoine »

Question : Dans la mesure où les pavés de la place sont protégés, est-il quand même envisageable d'intégrer au projet un revêtement spécifique pour les aménagements cyclables ?

Réponse de Thierry BALEREAU, DAC, Ville de Paris

Les revêtements de sol de la place ont toujours beaucoup évolué. Il faudra définir les invariants et l'état de référence historique qu'on prend pour cible afin de définir les marges de manœuvre possibles dans ce domaine. Néanmoins, les revêtements de sol font partie des éléments qui pourront être négociés lors du projet.

Question : Est-il envisagé de supprimer le tunnel automobile et le parking ?

Réponse de Thierry BALEREAU, DAC, Ville de Paris

C'est une éventualité qui devra être étudiée, notamment au niveau de sa faisabilité technique.

Réponse de Pierre-Antoine TIERCELIN, Directeur d'études, agence Ville Ouverte

Le 1^{er} Adjoint à la Maire de Paris, M. Emmanuel Grégoire, disait à la réunion publique de lancement sur le projet que rien n'est interdit. Rien n'est aujourd'hui envisagé en l'absence de projet, mais tout est envisageable. Sur ce point précis, des études techniques et de circulation vont être menées.

Question : Les projets de piétonnisation du tiers Est de la place côté jardin des Tuileries ne mettent-ils pas en cause l'équilibre et la symétrie de la place ?

Réponse de Thierry BALEREAU, DAC, Ville de Paris

Le maintien de la symétrie de la place est un invariant fort de la réflexion sur le projet. Il faut distinguer la symétrie du dessin de la place (invariant fort) de la question des usages qui, eux, peuvent se répartir plus librement sur la place.

Thématique « (Re)connexion entre la place et la Seine »

Question : Lors de la réunion du 4 avril dernier, il a été souligné la difficulté d'établir une connexion entre la place et la Seine (tunnel, différence de niveau). Cette connexion vous semble-t-elle malgré tout possible ?

Réponse de Thierry BALEREAU, DAC, Ville de Paris

Tout dépend de la nature de la reconnexion à la Seine. Cela fait partie des sujets de réflexion discutés avec les experts. En tout cas, le périmètre du projet va jusqu'à la Seine avec l'objectif d'améliorer l'accessibilité piétonne depuis la place vers le fleuve.

Question complémentaire de Pierre-Antoine TIERCELIN, Directeur d'études, agence Ville Ouverte

Si on souhaite retrouver partiellement un état antérieur de l'histoire de la place, c'est plutôt les fossés qui ont été structurants et moins le lien à la Seine ? Comment les deux pourraient être conciliés ?

Réponse de Thierry BALEREAU, DHAAP, Ville de Paris

Effectivement il faut distinguer la place des fossés, qui font partie de la structuration initiale de la place, de celle de la Seine qui est plus à la marge historiquement. Si on prend un état de référence de type état Hittorf 1 ou 2 : le rapport au plan d'eau n'existe pratiquement pas. On a des balustrades comparables à celles des anciens fossés, mais qui ne permettent pas directement d'accéder aux plans d'eau. L'accès à la Seine pose plutôt la question de la requalification de la trémie et des accès piétons vers le fleuve.

Thématique « Prise en compte des études et projets préexistants »

Question : Le projet « Champs-Élysées en 2023 » du comité Champs-Élysées influence-t-il la réflexion actuelle sur la place de la Concorde ? Il y a notamment des intentions de plantations dans ce projet.

Réponse de Eva FEUILLARD, Chargée de mission Grands Projets, SG, Ville de Paris

Effectivement, ce projet de PCA Stream et du Comité Champs-Élysées a fait l'objet en 2022-2023 d'une exposition au Pavillon de l'Arsenal pour en présenter les études. Nous avons connaissance de cette étude et nous avons échangé avec le cabinet. La réflexion autour du projet reste ouverte et la proposition de PCA Stream et du Comité Champs-Élysées a la même influence qu'un autre projet.

Conclusion et fin de l'atelier

Eva FEUILLARD, Chargée de Mission Grands Projets (SG) remercie l'ensemble des participant·es à ce premier atelier sur le thème du patrimoine. Elle précise que le compte-rendu ainsi que le support de présentation de cette réunion seront mis en ligne sur le site de la Ville de Paris.